

Le *Multi*, un dictionnaire ambigu

Claude Poirier

Numéro 132, hiver 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/55632ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

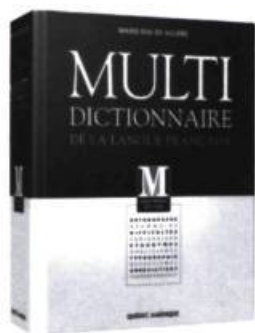
0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Poirier, C. (2004). Le *Multi*, un dictionnaire ambigu. *Québec français*, (132), 26–27.



Le Multi

un dictionnaire ambigu

>> Claude POIRIER*

Dans les entrevues qu'elle a données à l'occasion de la publication de la quatrième édition du *Multidictionnaire*, Marie-Éva de Villers a beaucoup insisté sur la dimension « québécoise » de son ouvrage, au point que *Le Soleil* l'a consacrée « Gardienne du français qui nous distingue » (titre d'une entrevue, 26 août 2003, p. B-8). Le *Multi* est devenu une véritable institution et personne n'a osé mettre en doute l'autorité de son auteure. À la lumière des nombreux relevés critiques qui ont été faits au fil des années au Trésor de la langue française au Québec (TLFQ), il nous a paru qu'il fallait faire enquête.

Le *Multi* est, à la base, un manuel correctif, bien conçu sur le plan pédagogique, visant à résoudre les difficultés liées à la grammaire, à l'orthographe, à la typographie et à la rédaction en général. Mais on y a malheureusement incorporé une sorte de dictionnaire répertoriant un grand nombre de mots à peine définis, notamment des québécismes. On y trouve, par exemple, le mot *if* dont le sens n'est rendu que par un mot : « conifère ». Outre le fait que de tels articles ne sont d'aucune utilité en soi, le *Multi* s'est donné pour mission d'évaluer les québécismes, mais sans les avoir étudiés.

Les définitions

On observe des lacunes dans la définition de nombreux mots. Par exemple, à lire celle que l'auteure donne pour *aqueduc*, on ne peut savoir s'il est question de l'usage des Québécois ou de celui des Français, qu'elle cherche pourtant à distinguer. Les québécismes dûment identifiés ne sont pas mieux traités (voir *achigan*, *bleuet*, *épinglette*, etc.). Prenons un nom d'insecte, soit *mouche noire*. Le *Multi* le définit ainsi : « insecte dont la piqûre est douloureuse ». S'agit-il d'un petit insecte ou d'un taon ? Quel en est le nom « scientifique » ? À quoi peut servir une défini-

tion aussi imprécise ? Celle du mot *outarde* est plus inquiétante : « oiseau échassier migrateur, bernache du Québec ». On confond ici deux oiseaux, l'un qui vit en Europe (l'échassier), l'autre qui est un palmipède nichant dans les zones arctiques et tempérées de l'Amérique du Nord. Le nom officiel de notre outarde n'est d'ailleurs pas *bernache du Québec* (nom qui n'existe pas), mais bien *bernache du Canada*. Comment expliquer cette confusion et ce nom créé de toutes pièces ?

Un bon nombre des mots traités se situent aux frontières de la terminologie et de la langue générale. Normalement, ces mots devraient être expliqués avec un souci de rigueur. Ce n'est certes pas le cas dans le *Multi*. Le mot *chaudière* y est défini en trois mots, « appareil de chauffage », sans qu'on indique de quel type il s'agit. Cette précision s'imposait pourtant puisque ce mot est encore rarement utilisé au Québec. Pourrait-on s'en servir en parlant d'un appareil qui ne sert pas à produire de la vapeur, comme un appareil de chauffage à air chaud ? C'est la question principale que se poseront les Québécois qui disent habituellement *fournaise*, mot qu'on veut leur faire abandonner.

Pour les mots spécialisés, le *Grand Dictionnaire terminologique* (GDT) de l'Office québécois de la langue française (OQLF) l'emporte nettement sur le *Multi*. Curieusement, Marie-Éva de Villers prend ses distances par rapport au GDT. Elle accepte des mots qui y sont déconseillés, par exemple *échalote* en parlant de l'oignon vert, et, inversement, refuse des mots qui y sont acceptés ou même recommandés, comme *chefferie*, *confessionnalité*, *détour* (signalisation routière), *kiosque* (synonyme de *stand*), etc. Les décisions de l'OQLF ne sont pas toujours adéquates et on a certainement le droit de les critiquer. Ce n'est pas ce que fait de Villers : elle tranche la question de sa seule autorité, le plus souvent sans faire mention de ces avis.



bleuet

dont la chair est appréciée. Une *truite mouchetée*, *saumonée* ». Ce texte et le commentaire qui le suit doivent être corrigés sur divers points : 1) Au Québec, le mot *truite* sert à désigner deux genres de poissons de la famille des salmonidés : la truite proprement dite (genre *Salmo*, comme la truite brune) et l'omble (genre *Salvelinus*, comme le touladi), lesquels ne sont pas distingués dans cet article. 2) Le poisson appelé *truite mouchetée* n'est pas une truite (son nom officiel est *omble de fontaine*). 3) L'omble et la truite vivent non seulement dans les rivières, mais aussi dans les lacs, et même en pleine mer.

Les « impropriétés »

Les jugements que véhicule le *Multi* tombent comme des oukases. Quand un québécisme est accepté, il est accompagné de la fleur de lys, sans plus. Quand un emploi est rejeté, le plus souvent en le taxant d'« impropriété », de « forme fautive ». Ce sont des étiquettes passe-partout, fort commodes, qui dispensent l'auteure de donner la vraie raison du rejet. Comment en effet pourrait-elle justifier en clair que *garrocher* mérite la fleur de lys quand il signifie « lancer (un caillou) », mais devient une impropriété dans son emploi figuré (*garrocher un travail*) ? Pourquoi des mots attestés autrefois en français seraient-ils des impropriétés ? C'est le cas de *cabaret* « plateau » et de *vidanges* « ordures ». Le *Multi* d'ailleurs n'accepte-t-il pas *armoire* « placard » dont l'histoire est semblable ? Même le mot *panier* au sens de « corbeille (à papier) » est considéré comme une impropriété dans l'ouvrage. Pourtant on dit



bien *mettre au panier* pour signifier « jeter aux ordures » (voir le *Petit Robert 2003*). En parlant plus précisément d'une corbeille à papier, le mot *panier* est en recul en France, mais il est encore relevé dans le *Grand Robert* (édition 2001).

L'origine des mots

Dans l'évaluation des québécoismes, l'auteur du *Multi* fait souvent référence à l'origine des mots, question à laquelle les Québécois accordent beaucoup d'importance. Mais il faut comprendre « origine présumée », et non « origine vérifiée », car le *Multi* contient de nombreuses erreurs à ce chapitre. En voici un échantillon. *Mouche à feu* serait un calque de l'anglais *firefly* (c'est plutôt un terme colonial issu du français des Antilles, usuel au Québec depuis 1675). *Tourbe* en parlant d'une plaque de gazon est qualifié d'« anglicisme », sans qu'on donne même le mot anglais qui serait en cause (cet emploi découle, au contraire, d'un usage hérité de la Normandie, attesté chez nous depuis 1694). *Liqueur*

douce serait un calque de *soft drink* (or cette locution existait déjà en français de France au XIX^e siècle). *Broue* serait un archaïsme, c'est-à-dire un mot du français d'autrefois (c'est plutôt un mot issu des régions de France). Ce traitement déficient conduit aux décisions les plus arbitraires et contribue à perpétuer les préjugés des anciens puristes à propos du français du Québec.

« Notre » français

Malgré les allégations de son auteure, la spécificité linguistique québécoise est bien mal défendue dans cet ouvrage. Le *Multi* condamne *tuxedo* au profit de *smoking*, sous prétexte que le premier serait un anglicisme. Et qu'en est-il du second ? Il proscriit *jeter la serviette* pour recommander *jeter l'éponge*. Or il s'agit de deux calques. La première de ces expressions nous vient des États-Unis, la seconde est passée en français de France à partir de l'Angleterre. Les deux sont des métaphores issues du vocabulaire de la boxe : pour signifier qu'il abandonne le combat, l'entraîneur jette la serviette, ou l'éponge, avec laquelle il essuie la figure du boxeur. En Amérique du Nord, qui a vu un entraîneur avec une éponge ? Le *Multi* donne raison aux Français quand leur anglicisme n'est pas le même que le nôtre.

Passons à un mot d'origine française, soit *épinette*, défini comme étant un « conifère à courtes aiguilles souvent utilisé comme arbre de Noël ». Les Québécois achèteraient des épinettes comme arbres de Noël ? C'est plutôt en France qu'on observe cette pratique, comme le signale le *Petit Larousse 2004* à l'article *épicéa* (c'est le nom que porte le même conifère là-bas) : « arbre [...] qu'on utilise fréquemment comme arbre de Noël ». Au Québec, tout le monde le sait, c'est le sapin qu'on utilise. Quelles sont donc les références culturelles du *Multi* ?

On trouve d'autres indices de la soumission inconditionnelle du *Multi* à la

norme de France. Ainsi, il autorise l'élimination de l'article devant *ouaouaron*, sans doute parce que la chose peut se faire devant le mot *ouate*. Pourtant, d'après les recherches menées au TLFQ, il n'existe aucune attestation écrite de l'élimination devant le mot *ouaouaron* : on dit bien *le ouaouaron*, et non pas *l'ouaouaron*. La même remarque vaut pour *ouananiche*.

Pour lecteurs avertis

À la lumière des observations qui précèdent, qui ne donnent qu'un aperçu des notes que nous avons réunies, on peut se demander quelle utilisation on doit faire du *Multi*, mis à part les aspects grammaticaux et les normes rédactionnelles. Pour ce qui concerne le vocabulaire, les données de cet ouvrage sont trop souvent imprécises, incomplètes, sinon erronées. Le *Multi* a pourtant satisfait aux critères du ministère de l'Éducation, puisqu'il est approuvé pour l'enseignement. On voit mal comment il a pu passer le test. L'un de ces critères s'énonce ainsi : « Exactitude. Le matériel se compose de contenus qui sont exacts et objectifs dans l'état actuel des connaissances ». Quant à la prétention de l'auteure de rendre compte du « bon usage » québécois, nous laissons à chacun le soin de se faire une opinion.

* Directeur du Trésor de la langue française au Québec, Université Laval (Québec)



épicéa